

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 9 juillet 2024* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE : Mme Josée Bussières

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 9

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-07-187

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2024 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. Autorisation de paiement des heures supplémentaires de monsieur Sylvain Bardier, inspecteur municipal ;
06. Affectation des surplus accumulés au 31 décembre 2023 ;
07. Autorisation de paiement à la firme *Éric Champagne, architecte* - Conception des plans et devis de l'agrandissement de l'hôtel de ville 2024 - Dépassement de coût ;
08. Mandat à la firme *Ingénierie Hercule* - Services professionnels en structure - Agrandissement de l'hôtel de ville 2024 ;
09. Remboursement de taxes foncières à M. Yvan Cartier - Matricule 5803 63 2294 lié au 125, rue Georges - Consommation d'eau ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Demande de réévaluation du coût de reconstruction de la résidence du 66, rang de l'Île, Dossier #28138 - Glissement de terrain du 1^{er} novembre 2022 ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. Demande d'appui - Révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;
12. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* - Stabilisation des berges du rang de l'Île au 31 mars 2024 ;
13. Autorisation de paiement à la firme *Tetra Tech QI inc.* - Travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île - Glissement de terrain 1^{er} novembre 2022 ;
14. Avenant au mandat de confection des plans et devis des travaux de stabilisation des berges du rang de l'Île de *Tetra Tech QI inc.* - Autorisation de budget supplémentaire afin de présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ ;

VOIRIE MUNICIPALE

15. Autorisation de paiement à Ferme F&Y (2013) inc. pour la 1^{re} fauche des abords des routes 2024 ;
16. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* - Accompagnement annuel forfaitaire 2024 - Services de première ligne ;
17. Autorisation de paiement à *Enviro Solutions Canada Inc.* - Abat-poussière 2024 ;
18. Autorisation de paiement à Sylvain Allard Béton et Fissures inc. - Réfection de trottoir - Dépanneur de l'île, secteur Notre-Dame ;
19. Mandat à *Construction et Pavage Boisvert inc.* – Réfection d'asphaltage de divers segments de rangs et de rues - TR-AS-2024 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* - Modélisation hydraulique du réseau d'eau potable secteur Notre-Dame ;
21. Autorisation de paiement à *CDTEC Calibration inc.* - Étalonnage du détecteur de gaz portatif ;
22. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* - Accompagnement de l'inspecteur municipal pour l'opérationnel aux étangs aérés ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 250-2024 modifiant le règlement no 158-2017 du Plan d'urbanisme afin de transformer l'affectation du sol industrielle de la zone I-01 du plan de zonage no 1 du règlement de zonage no 160-2017 en affectation du sol habitation ;
24. Date d'assemblée de consultation publique - Règlement no 250-2024 modifiant le règlement no 158-2017 du Plan d'urbanisme ;
25. Adoption du Règlement no 252-2024 modifiant le Règlement de zonage no 160-2017 de façon à intégrer une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ;
26. Adoption de la dérogation mineure 2024-007 de monsieur Félix Hervieux-Dubeau, 2^e Avenue ;

LOISIRS ET CULTURE

27. Demande d'autorisation de passage du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu - Saison 2024-2025 ;
28. Modification de la résolution 2024-03-87 - Achat de jardinières et de fleurs ;
29. Autorisation d'achat d'une plaque commémorative « Les SIX femmes fondatrices » pour le centre communautaire ;
30. Mandat à *Spec-Tech inc.* pour la fourniture et la gestion d'équipements audiovisuels - Cinéma plein air du 5 juillet 2024 ;
31. Autorisation d'achat et de paiement de la licence de présentation publique et de diverses fournitures - Cinéma plein air du 5 juillet 2024 ;
32. Autorisation d'achat et de paiement de planchers de quai flottant - Réparation des quais de Pierreville et Notre-Dame ;
33. Entente de partenariat avec Rodéo 255 de Baie-du-Febvre - Plan poulain 500 \$;
34. Demande de commandite de la ligue de balle donnée Yamaska - Tournoi 2024 ;
35. Autorisation de paiement à la ligue de soccer ;

36. Affaires diverses ;
37. Documents déposés ;
38. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
Période de questions ;
39. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 juin 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-188

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 juin 2024 et d'en autoriser la signature.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 19 juin 2024, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2024-07-189

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 19 juin 2024 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 juin 2024 ;

2024-07-190

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2024.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juillet

ANNÉE 2024

Liste des comptes

Déboursés directs

1	9878	Comité des loisirs Saint-François-du-Lac - Camp de jour 2024	16 000,00 \$
2	9879	Régie IAEP Bas St-François - Consommation d'eau	20 819,41 \$
3	9880	Agritex Yamaska - Débroussailleuse	4 124,15 \$
4	9881	Groupe 132 inc. - Réparation nids de poule, excavation entrée d'eau rue Daneau	19 821,00 \$
5	9882	St-Pierre Sports - Chandails de soccer	344,93 \$
6	9883	SPA Drummond - Contrat annuel juillet à décembre 2024	4 423,04 \$
7	9884	Les Gazons Tessier - Contrôle de la végétation des étangs d'eaux usées	1 448,69 \$
8	9885	Stantec Experts Conseils Itée. - Étude préliminaire eaux usées, étude de capacité résiduelle des étangs aérées	6 983,58 \$
9	9886	GRH Psycho services (Dermis inc.) - Service de placement pour la technicienne en loisirs	5 775,42 \$
10	9887	Fabrique Saint-François Xavier - Don feux d'artifices Saint-Jean baptiste Saint-François-Du-Lac	500,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			80 240,22 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de juin 2024	327,76 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire de juin 2024	71,28 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire de avril et mai 2024	142,56 \$
Sous-total des factures déjà payées			541,60 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mai 2024	1 556,28 \$
2		Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail - Cotisation avril-mai 2024	228,92 \$
3		Hydro-Québec - Électricité du mois de mai 2024	4 888,52 \$
4		Ministre des finances - 1/2 versement quote-part 2024 de la Sûreté du Québec	112 000,00 \$
5		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de juin 2024	12 875,66 \$
6		M.R.C. Nicolet-Yamaska - Services d'inspections	737,24 \$
7		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de juin 2024	5 723,56 \$
8		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de juin 2024	4 531,50 \$
9		Sogetel - Service Internet du mois de juin 2024	18,34 \$
10		Télu Mobilité - Frais mensuel du cellulaire dg et carte sim pour panneau municipale	110,17 \$
11		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, étui, Amazon, Gosselin photo	413,70 \$
12		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			143 124,13 \$

Fournisseurs 2024

1	9888	Descôteaux André - Déplacements: Baie-Du febvre (Zone inondable), St-Léonard d'Aston (Éoliennes), Drummondville (Changement climatique)	596,36 \$
2	9888	Suite: MRC Nicolet-Yamaska (3X), St-Elphège (Éoliennes), Visites diverses dans Pville (10x), rencontre Odanak	190,40 \$
3	9889	Boisvert Lyne - Déplacements: Auberge Godefroy (Formation), Drummondville papeterie et autres (6X), MRC	482,40 \$
4	9889	Boisvert Lyne - Dépenses: FQM (Inscriptions congrès 7X), Formations (Mutations, PV, règlements), Papeterie, repas (Diverses réunions)	8 899,87 \$
5	9890	Buropro - Photocopies, relieurs, cahiers, protèges feuilles	713,20 \$
6	9891	Dépanneur Pierreville - Essence camions	859,58 \$
7	9892	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	210,26 \$
8	9893	Location Équipements Raydan - Jet Kut 1/8" (outillage)	4,49 \$
9	9894	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation mai et juin 2024	126,00 \$
10	9895	Fontaine Mélanie - Subvention gymnastique (Charlotte Lalancette)	300,00 \$
11	9896	Guévin-Michaud Marie-Pier - Achat de Mr. Freeze pour le soccer	110,29 \$
12	9897	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	592,12 \$
13	9897	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	849,67 \$
14	9898	Fontaine Mélanie - Subvention Ski (Ludovic Lalancette)	300,00 \$
15	9899	Fontaine Mélanie - Subvention gymnastique (Rebeka Lalancette)	300,00 \$
16	9900	Petit caisse - Diverses dépenses	249,15 \$
17	9901	Martech - Panneaux de circulation	896,81 \$
18	9902	Mégaburo - Papeterie	673,14 \$
19	9903	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 2-3 versement arrosage contre les mouches noires	48 773,52 \$
20	9904	Patrick Morin - Eau, vis, adaptateur, gant, rondelle, genouillères, huile, forêt, arrêt porte	102,30 \$
21	9905	Sanixel - Produits d'entretien ménagé	201,73 \$
22	9906	Québec municipal - Abonnement Québec municipal 2024-2025	373,67 \$
23	9907	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau juin 2024, Automate programmable Phase II	25 668,85 \$
24	9908	RGMR Bas Saint-François - 6/12 versement quote-part, vignettes (1x)	22 319,39 \$
25	9909	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Interventions 33A Trahan	257,99 \$
26	9910	Réseau Biblio CRSBP - Rouleau papier imprimante, étiquettes, affiche Club de lecture	11,50 \$
27	9911	Bourque Samuel - Serrurier Deziel, compresses froides	72,62 \$
28	9912	ADN Communication - Alertes municipales juin 2024	54,97 \$
29	9913	CDTEC Calibration inc. - Étalonnage et certification détecteur de gaz (50% refacturé à la régie)	390,92 \$
30	9914	Sylvain Allard Béton et Fissures inc. - Trottoir 27 rue Principale	1 983,32 \$
31	9915	Icimedia - Courrier Sud - Publication appel d'offre asphaltage	517,39 \$
32	9916	Villiard serres et jardins - Fleurs Vivaces	595,00 \$
Sous-total des factures à payer			117 676,91 \$
Total des factures du mois			341 582,86 \$

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 39 et se termine à 19 h 50.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05. AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE MONSIEUR SYLVAIN BARDIER, INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de mettre à jour le dossier de l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Bardier a travaillé des heures supplémentaires dans le cadre de divers dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE les heures supplémentaires de monsieur Sylvain Bardier seront payées à temps et demi tel qu'énoncé dans son entente de travail établi par le comité des ressources humaines, le tout conformément aux normes du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la somme des heures supplémentaires travaillées par M. Sylvain Bardier s'élève à 1 471,46 \$ pour les six (6) premiers mois de l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-191

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, de payer la somme de 1 471,46 \$ à l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier, pour les heures travaillées en plus des heures d'une semaine normale de travail de 40 heures, le tout conformément aux normes du travail.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141

06. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2023, afin de réserver des sommes taxées en trop ou des insuffisances de taxation durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-192

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2023 pour un total de 223 132 \$ représentant un total de (248 647 \$) pour le secteur Pierreville et une somme de 25 515 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	<i>25 515 \$</i>
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	<i>10 405 \$</i>
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	<i>(259 052 \$)</i>
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	<i>0,00 \$</i>

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Surplus aff. eaux usées-Égout ND » 59 130 00 001, « Surplus aff.-Égout secteur Pville » 59 130 00 002, « Surplus aff. Assainissement secteur Pville » 59 130 00 004

**07. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
ÉRIC CHAMPAGNE, ARCHITECTE - CONCEPTION DES
PLANS ET DEVIS DE L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL
DE VILLE 2024 - DÉPASSEMENT DE COÛT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-03-58 mandate la firme *Éric Champagne, architecte* à la conception des plans et devis pour l'agrandissement et le réaménagement de l'hôtel de ville pour la somme de 5 748,75 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt des plans du concept préliminaire, des modifications ont dû être apportées, occasionnant ainsi un dépassement de coût de 2 000 \$ (taxes en sus) au mandat octroyé par la résolution 2024-03-58 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 285 de 8 048,25 \$ taxes comprises, émise le 25 juin 2024 par la firme *Éric Champagne, architecte*, pour la réalisation d'études préparatoires et de concept préliminaires de l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

2024-07-193

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 285 de 8 048,25 \$ taxes comprises à la firme *Éric Champagne, architecte* ;

QUE la facture no 285 présente un dépassement de coût d'une somme de 2 299,50 \$ taxes comprises au mandat initial octroyé par la résolution 2024-03-58.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Renovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002

**08. MANDAT À LA FIRME INGÉNIERIE HERCULE -
SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE -
AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE 2024**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'agrandissement de l'hôtel de ville (2024), la Municipalité doit recourir aux services professionnels en structure d'une firme spécialisée d'ingénieurs en structure ;

CONSIDÉRANT l'offre de services OS24-41 de 11 440,01 \$ taxes comprises, émise le 8 juillet 2024 par la firme *Ingénierie Hercule* pour effectuer la surveillance des travaux et la coordination de l'ensemble des professionnels et intervenants impliqués dans le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville ;

2024-07-194

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme *Ingénierie Hercule* à la fourniture de services professionnels en structure pour la somme de 11 440,01 \$ taxes comprises ;

QUE le mandat soit réalisé conformément aux dispositions établies par l'offre de services OS24-41.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Renovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002

**09. REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES À
M. YVAN CARTIER - MATRICULE 5803 63 2294 LIÉ AU
125, RUE GEORGES - CONSOMMATION D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire du matricule 5803 63 2294, M. Yvan Cartier, demande à la Municipalité un remboursement relatif à la révision des données de consommation d'eau de l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cartier affirme qu'une erreur s'est produite lors de la prise des données de consommation d'eau en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la défektivité du compteur extérieur a été prouvée à la suite de vérifications ;

CONSIDÉRANT QUE le compteur intérieur fonctionnel ne présente aucune problématique ;

CONSIDÉRANT QUE les données de consommation d'eau du compteur défectueux extérieur ont été révisées à l'aide des données du compteur d'eau intérieur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'effectuer un remboursement de 316,80 \$ à monsieur Yvan Cartier, propriétaire-payeur du matricule 5803 63 2294 en 2023 ;

2024-07-195

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 316,80 \$ à monsieur Yvan Cartier, à titre de remboursement relatif à sa consommation d'eau de l'année 2023 ;

ET d'autoriser la correction de la lecture du compteur d'eau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remb. Consommation d'eau » 02 413 01 999

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**10. DEMANDE DE RÉÉVALUATION DU COÛT DE
RECONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU 66, RANG DE
L'ÎLE, DOSSIER # 28138 - GLISSEMENT DE TERRAIN DU
1^{ER} NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Gagné est l'agent de gestion de programme nommé au dossier #28138 par la *Direction de l'aide financière aux particuliers et aux entreprises* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une discussion avec la Municipalité, M. Gagné désire savoir si la Municipalité de Pierreville est disposée à accepter la demande de réévaluation du coût de reconstruction de la résidence du 66, rang de l'Île, présentée par Mme Nicole Dupuis et établissant le coût de reconstruction à 201 942,00 \$ tel que calculé par M. André Leblanc, évaluateur ;

CONSIDÉRANT QUE selon nos informations, les deux parties ne se sont pas encore entendues sur un montant final ;

2024-07-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la réévaluation du coût de reconstruction de la résidence du 66, rang de l'Île au montant de 201 942,00 \$;

QUE si dans le futur ce montant de 201 942,00 \$ était bonifié avec d'autres avantages, la Municipalité serait en parfait accord afin de finaliser le dossier # 28138, relatif au 66, rang de l'Île.

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. DEMANDE D'APPUI - RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution 2024-04-81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-197

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;

ET de transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Nicolet-Bécancour, monsieur Donal Martel, à la MRC Nicolet-Yamaska, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

**12. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
TECHNI-CONSULTANT INC. - STABILISATION DES
BERGES DU RANG DE L'ÎLE AU 31 MARS 2024**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-05-159 la municipalité mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services professionnels dans le dossier de la stabilisation des berges du rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture no 02350 de 2 759,40 \$ taxes comprises pour l'avancement à 40% de la portion « *Accompagnement durant le mandat professionnel avec la firme* » de ce mandat, et ce au 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la portion « *Devis de services professionnels et appel d'offres - Ingénieur* » de ce mandat est exécutée à 100 % ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-198

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02350 de 2 759,40 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME
TETRA TECH QI INC. - TRAVAUX DE STABILISATION
DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE - GLISSEMENT DE
TERRAIN 1^{ER} NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 60872430 de 3 288,29 \$ taxes comprises, émise le 25 juin 2024 par la firme *Tetra Tech QI inc.* pour les travaux se terminant au 24 mai 2024, se détaille comme suit :

DESCRIPTION	%	Budget	Facturé à ce jour	Facture
1.0 Coordination avec les différents intervenants	60%	7 900 \$	4 740 \$	- \$
2.0 Collecte de données et détermination des besoins	100%	5 000 \$	5 000 \$	- \$
3.0 - Exigences environnementales				
3.1 Évaluation env. site phase 1 et étude écologique	30%	17 800 \$	5 340 \$	- \$
3.2 Demande accords, autorisation, certificat/permis	0%	24 000 \$	- \$	- \$
4.0 - Préparation et suivi des mandats compl.				
4.1 Étude de potentiel	90%	20 000 \$	18 000 \$	- \$
4.2 Étude géotechnique	0%	1 100 \$	- \$	- \$
4.3 Contrôle qualitatif et de surv. en géotechnique	0%	1 500 \$	- \$	- \$
5.0 P&D préliminaires (90%), estimation de coûts et rapport de conception	100%	23 000 \$	23 000 \$	2 300 \$
6.0 P&D (100%), estimation coût/rapport conception	0%	19 000 \$	- \$	- \$
7.0 - Services durant la construction				
7.1 Visite de l'ingénieur-concepteur		7 000 \$	- \$	- \$
7.2 Réunions de chantier		6 500 \$	- \$	- \$
7.3 Surveillance bureau	0%	27 200 \$	- \$	- \$
7.3.1 Préparation de rapports		3 200 \$	560 \$	560 \$
7.4 Surveillance chantier avec résidence		44 280 \$	- \$	- \$
8.0 Plans finaux (tel que construit)	0%	4 500 \$	- \$	- \$
TOTAL		211 980 \$	56 640 \$	2 860 \$

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-199

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 60872430 de 3 288,29 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

14. AVENANT AU MANDAT DE CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DU RANG DE L'ÎLE DE TETRA TECH QI INC. - AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AFIN DE PRÉSENTER D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-420 octroie le contrat de stabilisation des berges du rang de l'Île à la firme *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 243 724,01 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de stabilisation de talus requièrent la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tetra Tech QI inc.* propose un budget forfaitaire de 4 599 \$ taxes comprises afin de procéder à ladite demande auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires seront facturés à un taux horaire tandis que les dépenses seront facturées au prix coûtant plus 5 % ;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de la complexité du processus à la suite du dépôt de la demande, il est possible que l'enveloppe budgétaire doive être bonifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-200

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un budget supplémentaire forfaitaire de 4 599 \$ taxes comprises à la firme *Tetra Tech QI inc.* afin qu'elle présente une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

QUE le budget supplémentaire est octroyé dans le cadre du mandat de stabilisation des berges du rang de l'Île de la firme *Tetra Tech QI inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

15. AUTORISATION DE PAIEMENT À FERME F&Y (2013) INC. POUR LA 1^{RE} FAUCHE DES ABORDS DES ROUTES 2024

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-470 octroie le contrat du fauchage des abords des routes à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT la facture no 347435 de 3 736,69 \$ taxes comprises, émise le 11 juin 2024 par *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 1^{re} fauche de la saison estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième fauche est prévue entre le 15 août 2024 et le 1^{er} septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-201

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 347435 de 3 736,69 \$ taxes comprises à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 1^{re} fauche de la saison estivale 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT ANNUEL FORFAITAIRE 2024 - SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-01-19 mandate la firme *Techni-Consultant inc.* à la fourniture de services d'accompagnement annuel forfaitaire pour la somme de 3 391,76 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services comprend les réponses aux différentes questions de la municipalité, le service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales, le suivi mensuel des projets en cours, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02339 de 2 035,06 \$ taxes comprises, émise le 10 avril 2024 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour la fourniture de services de première ligne ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le mandat est exécuté à 60 % ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-202

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02339 de 2 035,06 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires Professionnels (ING) » 02 320 00 411

17. AUTORISATION DE PAIEMENT À ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC. - ABAT-POUSSIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un véhicule circule sur les routes non pavées de la Municipalité, soit la rue Lefebvre et le chemin longeant le bord de l'eau devant l'Hôtel de Ville, il y a beaucoup de poussières qui se répandent et incommode les résidents et les plaisanciers ;

CONSIDÉRANT QU'afin de remédier à ce problème, il y a lieu de procéder à l'épandage d'abat-poussière constitué de chlorure de calcium liquide 35 % ;

CONSIDÉRANT la facture no 2767 de 2 115,54 \$ taxes comprises, émise le 15 juin 2024 par l'entreprise *Enviro Solutions Canada Inc.* pour l'épandage de 1 600 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au coût de 1,15\$/litre ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-203

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 1 600 litres de chlorure de calcium liquide 35 % ET le paiement de la facture no 2767 de 2 115,54 \$ taxes comprises à l'entreprise *Enviro Solutions Canada Inc.* ;

QU'au total, 480 litres ont été utilisés sur la rue Lefebvre, pour la somme de 634,66 \$ taxes comprises, alors que 1 120 litres ont été épandus sur le chemin longeant le bord de l'eau pour la somme 1 480,88 taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « E/R - Chemins - TEU. Pierreville » 02 414 10 521 et « E/R Bord de l'eau - rues » 02 701 41 521

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. - RÉFECTION DE TROTTOIR - DÉPANNEUR DE L'ÎLE, SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-101 octroie le contrat de réfection du trottoir du Dépanneur de l'Île à l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour la somme de 1 983,32 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT la facture no 880 de 1 983,32 \$ taxes comprises, émise le 2 mai 2024 par l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-204

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 880 de 1 983,32 \$ taxes comprises à l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins-ENS. Pierreville » 02 320 00 521

19. MANDAT À CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT - RÉFECTION D'ASPHALTAGE DE DIVERS SEGMENTS DE RANGS ET DE RUES - TR-AS-2024

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2024, la Municipalité a, par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), publié un avis d'appel d'offres pour des travaux de réfection d'asphaltage de divers segments de rangs et de rues municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de soumissions a eu lieu le 25 juin 2024 à 11 h, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

Soumissionnaires	Montant taxes comprises
Groupe 132 inc.	312 157,77 \$
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.	404 214,36 \$
Roxboro Excavation inc.	492 000,00 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	554 107,65 \$
Groupe Colas Québec Inc.	432 354,87 \$
Smith Asphalte inc.	507 299,59 \$
Pavage Drummond inc.	428 173,16 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	394 732,75 \$

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin 2024, la municipalité de Pierreville a reçu une lettre de désistement émise par l'entreprise *Groupe 132 inc.*, ayant initialement déposé la plus basse soumission ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une analyse, la Municipalité accepte la lettre de désistement de l'entreprise *Groupe 132 inc.* ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du désistement de *Groupe 132 inc.*, la plus basse soumission conforme reçue est celle émise par l'entreprise *Construction et pavage Boisvert inc.* pour la somme 394 732,75 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-205

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat des travaux de réfection d'asphaltage des rangs et des rues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Construction et pavage Boisvert inc.* pour la somme de 394 732,75 \$ taxes comprises ;

QUE l'équipement routier et le transport des matériaux devront obligatoirement circuler sur le pont Ouellette afin d'effectuer les travaux d'asphaltage sur le rang de l'Île, car en raison du glissement de terrain, il est impossible de circuler sur une partie du rang de l'Île ;

QUE la Municipalité ne déboursa aucun frais supplémentaires relatifs au transport d'équipements ou de matériaux via le pont Ouellette puisqu'une entente écrite a été conclue en ce sens entre la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Boisvert, et l'entreprise *Construction et pavage Boisvert inc.* qui s'engage aussi à respecter la capacité de tonnage du pont Ouellette ;

QUE l'entreprise *Construction et pavage Boisvert inc.* s'engage à effectuer des travaux de réfection d'asphaltage de qualité supérieure aux travaux qu'a effectués l'entreprise en 2023 sur la route de la Grande ligne et desquels la Municipalité et ses élus sont insatisfaits du résultat final.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 521

HYGIÈNE DU MILIEU

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable, la Municipalité a eu recours aux services professionnels d'assistance technique et administrative de la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02439 de 862,31 \$ taxes comprises, émise le 26 juin 2024 par la firme *Techni-Consultant Inc.*, pour la fourniture de services professionnels d'assistance technique et administrative pour la période se terminant le 31 mai 2024 :

Assistance technique et administrative

- Répondre aux questions de la Municipalité ou des professionnels au cours de la réalisation de leur mandat (au besoin et selon les attentes de la Municipalité)

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-206

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02439 de 862,31 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant Inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services-Génie-Eau jaune » 02 413 00 411

21. AUTORISATION DE PAIEMENT À CDTEC CALIBRATION INC. - ÉTALONNAGE DU DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François se partagent un détecteur de gaz portatif, les frais d'entretien ainsi que les frais de réparation pour ce dernier sont donc assumés, à parts égales, par la Municipalité et la RIAEP du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer l'étalonnage du détecteur de gaz portatif pour espace clos tous les ans afin de garantir son efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 6182 de 390,92 \$ taxes comprises, émise le 22 janvier 2024 par l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage et la certification sur place du détecteur portatif ainsi que le remplacement du senseur d'oxygène ;

2024-07-207
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 6182 de 390,92 \$ taxes comprises à l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* ;

QUE la somme de 195,46 \$ taxes comprises sera par la suite facturée et payable par la RIAEP du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien équipement TEU Pville » 02 414 10 526

22. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - ACCOMPAGNEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de fabrication d'un système d'enregistrement de données et de génération de rapport automatisé, ne nécessitant aucune manipulation ou intervention technique, la Municipalité a eu recours aux services d'accompagnement de l'opérationnel aux étangs aérés de la firme *Techni-Consultant inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 02346 de 754,52 \$ taxes comprises, émise le 19 avril 2024 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'accompagnement professionnel suivants :

Pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2024

- *Communication téléphonique et courriel avec CYR Système inc. pour l'enregistreur de données du poste de pompage principal ;*
- *Fourniture d'une liste d'éléments à intégrer dans l'enregistreur. En attente du prix d'installation de CYR Système inc. ;*
- *Suivi téléphonique avec CYR Système inc. concernant la soumission de l'enregistreur de données pour le poste principal ;*
- *Accompagnement de l'inspecteur municipal M. Sylvain Bardier.*

2024-07-208
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 02346 de 754,52 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement de l'opérationnel aux étangs aérés à l'inspecteur municipal, M. Sylvain Bardier.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels-TEU PVILLE » 02 414 10 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 250-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^O 158-2017 DU PLAN D'URBANISME AFIN DE TRANSFORMER L'AFFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE DE LA ZONE I-01 DU PLAN DE ZONAGE N^O 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 160-2017 EN AFFECTATION DU SOL HABITATION

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville applique sur son territoire un plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la municipalité de Pierreville modifie le Plan d'urbanisme 158-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de Règlement 250-2024 a dûment été transmise par la directrice générale et greffière-trésorière, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1), et que les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-209

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 6 « LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET LES DENSITÉS DE SON OCCUPATION » du Plan d'urbanisme numéro 158-2017 abroge et remplace le *Plan d'affectation du sol* par le plan suivant :

- Plan d'affectation no 2 : périmètre urbain, Pierreville
(Voir l'annexe 2A)

La modification porte sur le changement d'une zone dont l'affectation principale est industrielle afin de la remplacer pour une zone d'habitation.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Descôteaux
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

**24. DATE D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE -
RÈGLEMENT N° 250-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 158-2017 DU PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le projet de Règlement no 250-2024 ayant pour objet de modifier la disposition suivante du Règlement no 158-2017 du Plan d'urbanisme :

- Transformer une zone dont l'affectation du sol est industrielle en habitation, plus particulièrement la zone I-01 au plan de zonage no 1 du Règlement de zonage no 160-2017

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer la population, un avis de consultation sera présenté sur notre site Internet, conformément à notre réglementation déterminant les modalités de publication des avis publics ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-210

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au 18 juillet 2024 à 18 h 00 au 26, rue Ally, à Pierreville.

**25. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 252-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 160-2017 DE FAÇON À
INTÉGRER UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE POUR LE
CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES
ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX
GLISSEMENTS DE TERRAIN DANS LES DÉPÔTS
MEUBLES (ZPEGTDM)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) propose une nouvelle cartographie dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin d'intégrer ce nouveau cadre normatif ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) impose aux municipalités touchées, l'obligation d'intégrer ce cadre normatif ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

2024-07-211

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le Conseil municipal adopte le Règlement no 252-2024 modifiant le Règlement de zonage no 160-2017 afin d'intégrer une nouvelle cartographie pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) ;

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 65 « ZONES À RISQUES DE GLISSEMENT DE TERRAIN » du Règlement de zonage no 160-2017 est modifié comme suit :

Remplacer la cartographie des zones à risque de glissements de terrain comprise à l'ANNEXE 1 – Plans no 4, no 5 et no 6 du présent règlement par les plans en annexe.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Descôteaux,
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

26. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2024-007 DE MONSIEUR FÉLIX HERVIEUX-DUBEAU, 2^E AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au 5207-97-9501, 2^e avenue ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre un coefficient d'emprise au sol de 35 % pour l'unité centrale (6 636 061) alors que le maximum permit est de 30 % ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre les galeries avant pour les unités 2 (6 636 061) et 3 (6 636 062) à moins de 1.5 m de la limite de lot ;

CONSIDÉRANT cette dérogation conditionnelle à l'opération cadastrale à venir afin d'y créer trois (3) lots pour des habitations unifamiliales contiguës ;

CONSIDÉRANT QUE le lot desservi est situé dans la zone H-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à modifier le positionnement des galeries arrière afin de respecter la marge de 2 m ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de zone de contraintes ;

CONSIDÉRANT le besoin de logement ;

CONSIDÉRANT le désirer de densifier le périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne touche ni l'usage ni la densité ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation ne portera pas atteinte aux propriétés voisines ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-212

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des personnes présentes, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de M. Félix Hervieux-Dubeau ;

QUE le tout devienne conforme et que la décision du Comité consultatif d'urbanisme soit transmise à l'inspecteur en bâtiment.

LOISIRS ET CULTURE

27. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU CLUB VTT VAGABOND DU BAS-RICHELIEU - SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la demande de droit de passage émise par le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu pour la saison hivernale 2024-2025 concerne les routes suivantes :

- *Traverse du pont David-Laperrière jusqu'à la rue Waban-Aki ;*
- *La rue Maurault pour la station essence Ultramar ;*
- *Le rang Saint-Joseph, à partir des limites d'Odanak (réserve indienne) ;*
- *Le rang du Petit-Bois.*

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être faite annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-213

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu à circuler sur les routes mentionnées ci-dessus durant la saison hivernale 2024-2025.

28. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-03-87 - ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE FLEURS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la résolution 2024-03-87 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser l'économie locale, la Municipalité a fait l'achat de jardinières et de fleurs auprès des maraîchers suivants :

Maraîcher	Prix (taxes comprises)
<i>Ferme des Ormes</i>	675,48 \$
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	315,09 \$
<i>Les serres Rita Lafond</i>	459,90 \$
<i>Serre Chantal et Diane Janelle</i>	862,31 \$

2024-07-214

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 24 jardinières ainsi que différentes variétés de fleurs vivaces et annuelles pour la somme de 2 312,78 \$ taxes comprises ;

QUE les 24 jardinières sont installées sur les rues Georges et Maurault ainsi que sur la rue Principale du secteur Notre-Dame ;

QUE les autres variétés de fleurs sont plantées à l'hôtel de ville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND Parcs » 02 701 50 639

**29. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PLAQUE
COMMÉMORATIVE « LES SIX FEMMES FONDATRICES »
POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-05-143 autorise l'achat d'une plaque commémorative 18" x 24" en bronze coulé, fabriquée par l'entreprise *Enseignes Dumas* pour la somme de ± 3 351,52 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 15786 de 3 351,52 \$ taxes comprises, émise le 11 juin 2024 par l'entreprise *Enseignes Dumas* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-215

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 15786 de 3 351,52 \$ taxes comprises à l'entreprise *Enseignes Dumas*.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres biens durables - Autres » 02 701 20 729

**30. MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT À
SPEC-TECH INC. POUR LA FOURNITURE ET LA
GESTION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS - CINÉMA
PLEIN AIR DU 5 JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Vaudreuil, technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire, a organisé une soirée « Cinéma plein air » qui a eu lieu le 5 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nécessite l'usage d'un projecteur, d'une toile et d'un système audio adapté et conçu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission no 2145 de 885,31 \$ taxes comprises, émise par *Spech-Tech inc.* se détaille comme suit :

Équipements pour soirée cinéma

2x speaker amplifié DB Technologie KL12

1x Console Allen & Health z8

1x Toile 7' x 13' Dualvision

1x Projecteur 5500 lumens laser

Heures technicien SH

2h installation

1h démontage

2h supervision

Heures technicien AH

2h installation

1h démontage

2024-07-216

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services no 2145 émise par l'entreprise *Spech-Tech inc.* pour la location, l'installation et la gestion de l'équipement audiovisuel nécessaire au cinéma plein air 885,31 \$ taxes comprises ;

ET d'autoriser le paiement de la facture no 2365 de 885,31 \$ taxes comprises à l'entreprise *Spech-Tech inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Comité des Loisirs » 02 701 92 990

31. AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT DE LA LICENCE DE PRÉSENTATION PUBLIQUE ET DE DIVERSES FOURNITURES - CINÉMA PLEIN AIR DU 5 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE madame Sabrina Vaudreuil, technicienne aux loisirs et au développement de la vie communautaire, a organisé une soirée « Cinéma plein air » qui a eu lieu le 5 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité, du maïs soufflé a été gratuitement offert aux téléspectateurs afin d'agrémenter leur soirée ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur le droit d'auteur canadien*, toutes organisations publiques, privées ou commerciales souhaitant présenter des films en public doivent être proprement accréditées par un représentant de droit d'auteur tel qu'*Audio Ciné Films Inc.*, représentant exclusif de nombreux studios, producteurs et films, ACF mandaté pour s'assurer que leurs droits soient respectés ;

CONSIDÉRANT la facture no 189058 de 436,91 \$ taxes comprises, émise le 4 juillet 2024 par *Audio Ciné Films Inc.* pour l'achat de la licence de présentation publique du film « Buzz l'éclair » le 5 juillet 2024 pour 100 personnes ;

CONSIDÉRANT la facture no CA41DUEACACCUI de 42,88 \$ taxes comprises, émise le 22 juin 2024 par *Amazon business* pour l'achat du DVD Blu-ray du film « Buzz l'éclair » et d'un ensemble de 64 craies d'extérieur Crayola ;

CONSIDÉRANT la facture no CA413JZP16GAI de 68,97 \$ taxes comprises, émise le 22 juin 2024 par *Amazon business* pour l'achat de 1 000 sacs d'emballage à *popcorn* en papier ;

CONSIDÉRANT les reçus d'achats de six (6) sacs de maïs soufflé émis par *Metro Rouillard & Frères* et *Dollorama* totalisant une dépense de 29,05 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT l'achat d'un lecteur DVD Blu-ray Sony BDP-S1700 d'une somme de 99,46 \$ taxes comprises et acheté au Walmart de Sorel-Tracy (succursale 1174) ;

2024-07-217

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement des dépenses citées dans la présente résolution et totalisant une somme de 677,27 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Comité des Loisirs » 02 701 92 990

32. AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT DE PLANCHERS DE QUAI FLOTTANT - RÉPARATION DES QUAIS DE PIERREVILLE ET NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE les employés du service de la voirie ont procédé à l'installation des quais de la descente de bateau du secteur Pierreville et du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE certains planchers de quais sont abîmés et doivent être réparés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat de planchers de quai flottant de couleurs et de taille différentes vendus par l'entreprise QUAIS BERTRAND :

Description	Quantité	Prix unitaire	Total
(36" x 12") Gris	5	51,00 \$	255,00 \$
(48" x 12") Gris	5	68,00 \$	340,00 \$
(60" x 12") Gris	5	85,00 \$	425,00 \$
(48" x 12") Beige	15	68,00 \$	1 020,00 \$
(60" x 12") Beige	4	85,00 \$	340,00 \$
Sous-total			2 380,00 \$
TPS			119,00 \$
TVQ			237,41 \$
Total			2 736,41 \$

2024-07-218

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat et le paiement de 34 planchers de quai flottant vendus par l'entreprise QUAIS BERTRAND pour la somme de ± 2 736,41 \$ taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – Descente de bateaux » 02 701 41 526

33. ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC RODÉO 255 DE BAIE-DU-FEBVRE – PLAN POULAIN 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le Rodéo 255 - Baie-du-Febvre demande à la Municipalité une commandite pour la 4^e édition du Rodéo 255 qui se tiendra du 11 au 13 juillet 2024 à Baie-du-Febvre ;

2024-07-219

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 574,88 \$ taxes comprises pour un plan de visibilité comme commandite pour l'activité Rodéo 255 - Baie-du-Febvre ;

QUE le panneau publicitaire (Coroplaste 2' x 4') de la Municipalité qui sera installé sur le manège du Rodéo 255 conformément aux dispositions du plan de visibilité « Poulain » sera récupéré par la municipalité de Pierreville à la fin l'évènement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention-Divers organismes » 02 701 90 990

34. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA LIGUE DE BALLE DONNÉE YAMASKA - TOURNOI 2024

CONSIDÉRANT la demande de commandite émise le 3 juillet 2024 par l'équipe d'organisation de la *Ligue de Balle donnée de Yamaska* dans le cadre de leur tournoi annuel qui se tiendra le dimanche 11 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la *Ligue de balle donnée de Yamaska* regroupe plus de 90 jeunes âgés de 6 à 14 ans, dont cinq (5) enfants provenant de la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE ladite commandite est demandée dans le but d'offrir des prix, des activités et des collations aux jeunes participants du tournoi ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-220

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une somme de 250 \$ à titre de commandite à la *Ligue de balle donnée de Yamaska* dans le cadre de leur tournoi annuel 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention -Organismes- Divers » 02 701 90 990

35. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA LIGUE DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE les activités des équipes de soccer de Pierreville sont terminées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 84 inscriptions de joueurs et joueuses au coût de 8 \$ par inscription, soit un total de 672 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-07-221

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de 672 \$ à madame Vickie Larouche relativement à la ligue amicale de soccer.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

36. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

37. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** - Rapport mensuel du traitement des déchets des mois de juin 2024 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de juin 2024 - Rapport mensuel du traitement du compost du mois de juin 2024 - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2024 ;

38. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle, Jean Précourt et Jonathan Gamelin et monsieur le maire, André Descôteaux, font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 42 et se termine à 20 h 50.

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-07-222

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 50.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière